

## PP3

### REMBOURSEMENTS ET MODALITÉS

#### VICE-PRÉSIDENTE, ACCÈS À LA PROFESSION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

DATE DE MISE À JOUR : 30 MARS 2020

**ATTENTION : si un stage a été déclaré et traité, aucun frais CEP ni cotisation annuelle ne peuvent être remboursés**

Formation — Programme universitaire accrédité de 2<sup>e</sup> cycle

	<u>Inscription CEP</u>	<u>Cotisation annuelle</u>	<u>Matériel pédagogique</u>
Montant payé (taxes incluses)	615,12 \$	431,16 \$	816,32 \$
Retrait ou annulation du DESS avant le début des cours	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable
Abandon du programme <u>moins</u> de 30 jours après le début de la session	100 % remboursable	50 % remboursable	100 % remboursable
Abandon du programme <u>plus</u> de 30 jours après le début de la session	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable

Prendre note que pour obtenir les remboursements mentionnés ci-dessus, la demande de remboursement effectuée auprès de l'Ordre doit également être faite dans les délais mentionnés plus haut.

Formation — Programme national offert par l'Ordre

**ATTENTION : ce tableau de remboursement s'applique uniquement pour les candidats qui débutent le programme**

	<u>Inscription CEP</u>	<u>Frais de logiciel d'examen</u>	<u>Cotisation annuelle</u>	<u>Séance d'orientation</u>	<u>Modules</u>
Montant payé (taxes incluses)	615,12 \$	344,93 \$	431,16 \$	937,05 \$	1580,91 \$

Abandonne le programme national et le cheminement CPA avant ou pendant le module Commun 1 ou le premier module complété si exemption de modules

Admission refusée lors de l'analyse du dossier	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable
Abandon ou retrait du programme national et le cheminement CPA sans avoir commencé de module, plus de 30 jours avant le début et la session et de la séance d'orientation (pour module 1)	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable
Abandon ou retrait du programme national et le cheminement CPA sans avoir commencé de module, moins de 30 jours avant le début de la session et de la séance d'orientation (pour module 1)	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable	Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 796,49 \$ incluant les taxes	Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 1343,77 \$ incluant les taxes
Abandon ou retrait du le programme national et le cheminement CPA avant le 2 <sup>e</sup> vendredi du premier module suivi	100 % remboursable	0 % remboursable	50 % remboursable	aucun remboursement	Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 1343,77 \$ incluant les taxes
Abandonne le programme national et le cheminement CPA et après le 2 <sup>e</sup> vendredi du premier module suivi	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	aucun remboursement	aucun remboursement

Abandon de modules sans abandonner le cheminement CPA ou abandon du cheminement CPA mais déjà au moins un module complété/réussi/échoué

Avant la séance d'orientation	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	s.o.	85 % remboursable
Avant le 2 <sup>e</sup> vendredi du module	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	s.o.	Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 1343,77 \$ incluant les taxes
Après le 2 <sup>e</sup> vendredi du module	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	s.o.	0 % remboursable